

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 NOVEMBRE 2014

ORDRE DU JOUR

1. **Bienvenue**
2. **Révision de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
4. **Adoption des comptes**
5. **Correspondances**
6. **Information**
7. **Dépôt de document**
 - 7.1 Autorisation de dépenses
 - 7.2 Rapport du maire sur la situation financière 2014
8. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 8.1 Règlement sur la tarification
 - 8.2 Avis de recouvrement
 - 8.3 Assemblée nationale – M. Yves Larocque
 - 8.4 Autorisation de signature : tarification au compte CFE
 - 8.5 Comptabilité - radiations
 - 8.6 Nomination – responsable de l'accès à l'information
 - 8.7 Construction de bâtiment – Club Auto-Neige Amico
9. **URBANISME**
 - 9.1 Barrage X0007860
 - 9.2 Formation sur le règlement du prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)
 - 9.3 Nomination – personne autorisée à signer les constats d'infractions
10. **VOIRIE MUNICIPALE**
 - 10.1 Achat de sel – 30 tonnes
 - 10.2 Achat d'asphalte froid – 70 sacs
 - 10.3 Achats équipements
 - 10.4 Achat gravier ¾ - 1 000 tonnes
11. **INCENDIE**
12. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.1 Politique familiale et des aînées : embauche d'une chargée de projet
 - 12.2 Subvention DEC Canada – salle communautaire, plans et devis
 - 12.3 Achats matériels et équipements
 - 12.4 Poste d'appariteur
 - 12.5 Bibliothèque – soutien financier
13. **VARIA :**
 - 13.1 CLD et CRÉ. - appui
 - 13.2 _____
 - 13.3 _____
 - 13.4 _____
 - 13.5 _____
14. **Questions du public**
15. **Levée de la séance**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 4 novembre 2014 et à laquelle sont présents les conseillers Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire suppléant, Étienne St-Louis,

La directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des travaux publics, Mario Saint-Louis et l'inspecteur en bâtiment, Robert Vincent et six citoyens sont également présents lors de cette séance.

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 4 novembre 2014, débutant à 20 heures.

319-11-2014 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 13.1, l'item suivant :

13.1 CLD et CRÉ - appui

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

320-11-2014 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière

et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

321-11-2014 **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-11-2014 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseur pour un total de comptes à payer de 26 589,21 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 4624 à 4657 pour un montant de 24 918,52 \$;
- liste de prélèvements internet n° 28309-49186 à 29714-94524, pour un montant de 19 676,84 \$;
- liste de factures rajoutées, comportant les chèques n° 4658 à 4664 et des prélèvements internet n° 30713-2VQIS à 30713-86421 et un prélèvement automatique pour un montant de 18 782,66 \$ et des comptes à payer, au montant de 97 236,83 \$;
- liste des salaires, au montant de 47 594,88 \$.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée par la directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, à savoir :

- Appel de candidatures pour le Prix Ruralia-Desjardins;
- Prix hommage pour le bénévolat 2015;

INFORMATION

Le maire suppléant, M. Étienne St-Louis, donne information sur les sujets suivants, à savoir :

- Le déjeuner du maire au profit de Centraide a rapporté 1 505 \$;
- Clinique de vaccination antigrippale au Centre des loisirs le 6 novembre 2014;
- Visite du député Sylvain Pagé, le 15 décembre 2014 19 h 30 à la salle du conseil.

La conseillère, Mme Sylvie St-Louis, donne information sur le sujet suivant, à savoir :

- Bourses d'études municipales – montant de 1 900 \$ réparti entre 6 récipiendaires.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu des règlements n° 09-05-2000 et 03-02-2001.
- Déclarations des intérêts pécuniaires des élus suivants : Étienne St-Louis
Robert Pelletier
Sylvie St-Louis
François Monière
Julie Sylvestre
- Le maire suppléant, M. Étienne St-Louis, fait lecture et dépôt du « *Rapport sur la situation financière* »

RÈGLEMENT N° 09-11-2014

RÈGLEMENT SUR LES FRAIS EXIGIBLES POUR LA TRANSCRIPTION, LA REPRODUCTION ET LA TRANSMISSION DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU QUE la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1, a. 11, 85 et 155), prévoit l'adoption du règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (chapitre A-2.1, r. 3);

ATTENDU QUE l'article 9, de la section II dudit règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (chapitre A-2.1, r. 3), indique la nature et les modalités des frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal;

ATTENDU QUE le présent règlement a été précédé du dépôt d'un avis de motion à la séance ordinaire du 07 octobre 2014, en conformité avec les dispositions du premier alinéa de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q. chap. C-27.1) que dispense de lecture en a été faite au moment du dépôt de l'avis de motion, en conformité avec les dispositions du deuxième alinéa dudit article;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, décrète ce qui suit :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2: Le présent règlement est identifié par le n° 09-11-2014 et s'intitule « Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels »;

Article 3 : Les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par la municipalité sont les suivants, à savoir :

- a) 15 \$ pour un rapport d'événement ou d'accident;
- b) 3,70 \$ pour une copie du plan général des rues ou de tout autre plan;
- c) 0,43 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation;
- d) 0,37 \$ par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$;
- e) 3 \$ pour une copie du rapport financier;
- f) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants;
- g) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum;
- h) 0,37 \$ pour une page dactylographiée d'un document autre que ceux qui sont énumérés aux paragraphes a) à g);
- i) 3,70 \$ pour une page dactylographiée ou manuscrite;

Article 4 : Les frais exigibles, dans le cas de documents informatisés, lorsque la transcription doit être effectuée manuellement : 25,75 \$/heure;

Article 5 : Les frais prévus au présent règlement n°09-11-2014 sont indexés à chaque année, selon un avis publié à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec;

Article 6 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ.

322-11-2014

ADOPTION DU RÈGLEMENT 09-11-2014 - SUR LES FRAIS EXIGIBLES POUR LA TRANSCRIPTION, LA REPRODUCTION ET LA TRANSMISSION DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Proposé par Robert Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que le règlement n° 09-11-2014 intitulé « *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* », soit adopté.

ADOPTÉ.

323-11-2014

AVIS DE RECOUVREMENT

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que Me Marie-Josée Beaulieu, avocate soit mandatée afin de récupérer les arrérages de taxes pour la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

324-11-2014

ASSEMBLÉE NATIONALE – MONSIEUR YVES LAROCQUE

ATTENDU QUE M. Yves Larocque a pris sa retraite après 45 ans de loyaux services à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

ATTENDU QU'un hommage lui sera rendu à l'Assemblée nationale le 18 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu que trois personnes soient autorisées à accompagner M. Larocque à Québec le 18 novembre prochain.

324-11-2014 - ASSEMBLÉE NATIONALE – MONSIEUR YVES LAROCQUE (SUITE)

De plus, que les frais de séjour et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 13000 310 « *Frais de déplacement* ».

ADOPTÉ.

325-11-2014 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que l'offre de service proposée par Desjardins Entreprises concernant une entente de tarification, telle que présentée sur un document daté du 27 octobre 2014, soit acceptée.

De plus, que Mme Daisy Constantineau, directrice générale et secrétaire-trésorière et M. Stéphane Roy, maire soient autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉ.

326-11-2014

COMPTABILITÉ - RADIATION

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que les comptes à recevoir suivants soient radiés :

- D-0008.....	20,02 \$
- 6914-00-4950.....	81,95 \$
- 7601-20-2079.....	1,50 \$
- 7109-21-1620.....	0,69 \$
- 6920-88-0427.....	160,12 \$
- 7208-71-6052.....	39,25 \$

ADOPTÉ.

327-11-2014

NOMINATION RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

Proposé par François Monière
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que Mme Daisy Constantineau soit désignée personne responsable de l'accès à l'information.

ADOPTÉ.

328-11-2014

CONSTRUCTION BÂTIMENT – CLUB AUTO-NEIGE AMICO

ATTENDU QUE le Club Auto-Neige Amico entend déposer une demande pour la construction d'un bâtiment sur la propriété de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus située sur la rue Saint-Louis pour l'entreposage de leurs équipements, connu comme étant une partie du lot rénové 4 978 456 cadastre officiel du Québec;

ATTENDU QUE le Club Auto-Neige Amico possède déjà un bail de location sur ledit terrain plus précisément étant une partie du lot numéro 4 978 456 du cadastre officiel du Québec et qu'un garage y est également érigé, le tout, conformément audit bail;

ATTENDU QUE le Club Auto-Neige Amico a rencontré l'inspecteur en bâtiment et que la construction d'un nouveau bâtiment ne cause pas préjudice à l'environnement;

ATTENDU QUE, pour ce faire, le bail doit être modifié afin d'agrandir la superficie du terrain loué et permettre l'ajout de bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Robert Pelletier, appuyé François Monière et unanimement résolu que le conseil ne s'objecte pas à la demande de permis de construction de bâtiment devant être faite par le Club Auto-Neige Amico, le tout à leur frais. Il est de plus résolu de mandater le maire, M. Stéphane Roy et la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Daisy Constantineau, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'addenda au bail actuellement en vigueur afin d'agrandir le terrain assujéti, étant une partie du lot rénové 4 978 456, cadastre officiel du Québec, et autorisant l'ajout d'un bâtiment secondaire.

ADOPTÉ.

URBANISME

329-11-2014 – BARRAGE X0005422

ATTENDU QUE le Centre d'expertise hydrique désire statuer sur la viabilité du barrage X0005422 devant, de ce fait, soit le remettre en état ou le démolir;

ATTENDU QUE le barrage X0005422 est considéré comme une infrastructure orpheline étant localisé sur le domaine de l'État, le Centre d'expertise hydrique demande à la Municipalité de se positionner sur le maintien de cette installation;

ATTENDU QUE le barrage X0005422 avait été exploité par une compagnie minière ayant maintenant cessé ses activités;

ATTENDU QU'il n'est pas exclu de voir la relance économique de notre secteur et la présence de cette infrastructure pourrait s'avérer un tout significatif;

ATTENDU QUE pour les villégiateurs de notre territoire, le plan d'eau créé par le barrage X0007860 est devenu un incontournable, avec sa faune et sa flore maintenant caractéristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu de recommander au Centre d'expertise hydrique de bien vouloir prendre connaissance des raisons menant la requête visant à conserver l'infrastructure hydrique X0005422.

ADOPTÉ.

330-11-2014 FORMATION – RÈGLEMENT DU PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP)

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que l'inspecteur en bâtiment soit autorisé à participer à la formation sur le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)* qui se tiendra à Mont-Laurier en février 2015.

De plus, que les frais d'inscription et de déplacement soient à la charge de la Municipalité, pour un montant de 270 \$ plus taxes.

Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 61000 310 « *Frais de déplacement* ».

ADOPTÉ.

331-11-2014 NOMINATION – PERSONNE AUTORISÉE À SIGNER DES CONSTATS D'INFRACTION

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière

et unanimement résolu que M. Robert Vincent, inspecteur en bâtiment, soit désigné personne responsable à l'émission et à la signature des constats d'infraction en urbanisme pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

332-11-2014 ACHAT D'ÉQUIPEMENT ET DE MATÉRIEL

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que le directeur des travaux publics soit autorisé à procéder à l'achat des équipements et matériaux suivants :

332-11-2014 - ACHAT D'ÉQUIPEMENT ET DE MATÉRIEL (SUITE)

- 30 tonnes de sel à déglacer..... 2 940 \$
- 1000 tonnes de gravier ¾..... 9 500 \$
- 70 sacs d'asphalte froide..... 578 \$
- 2 pneus d'hiver pour # 14 445 \$
- Siège pour niveleuse 1 300 \$

De plus, qu'il soit autorisé à prolonger d'une semaine la durée de travail du travailleur saisonnier Bernard McLaughlin.

ADOPTÉ.

333-11-2014

VENTE DE CONTENEURS

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que le directeur des travaux publics soit autorisé à vendre, à Produits Sanitaires Cloutier inc. de Mont-Laurier, les conteneurs désuets appartenant à la Municipalité, au montant de 4 500 \$.

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

334-11-2014

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS – EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu qu'un chargé de projet soit embauché pour la préparation de la politique familiale et des aînés.

De plus, que son salaire soit défrayé à même la subvention octroyée par le ministère de la Famille à titre d'aide financière pour ce projet.

ADOPTÉ.

335-11-2014

SUBVENTION DEC CANADA – SALLE DES LOISIRS, PLANS ET DEVIS

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que des soumissions sur invitation soient demandées pour la préparation de plans et devis pour le projet des rénovations du centre des loisirs et ce, suite à l'obtention d'une subvention de 77 648 \$ du Ministre de l'Agence de développement économique du Canada dans le cadre de l'Initiative d'investissement local (ILL). Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Daisy Constantineau a publié l'appel d'offres sur SEAO, dès que les documents seront complets et conformes.

ADOPTÉ.

336-11-2014

ACHAT MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par François Monière

et unanimement résolu que le directeur du service des loisirs et de la culture soit autorisé à effectuer les dépenses suivantes :

- Actualisation récepteur satellite et forfait.....200 \$
- Fourniture pour patinoire600 \$
- Travaux entretien électrique.....500 \$
- Anti-virus et configuration système d'exploitation Windows français.....300 \$ ±
- Formation en ligne (entretien patinoire extérieure).....50 \$
- Décoration de Noël100 \$
- Polisseuse1 500 \$

De plus, qu'il soit autorisé à ouvrir un compte chez le fournisseur Ben Deshaies.

ADOPTÉ.

POSTE D'APPARITEUR

Cet item est reporté à une prochaine séance.

337-11-2014 – BIBLIOTHÈQUE – AIDE FINANCIÈRE

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement qu'un montant supplémentaire de 880 \$ soit octroyé à la bibliothèque afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés pour l'année 2014.

ADOPTÉ.

338-11-2014

APPUI – CLD ET CRÉ

ATTENDU QUE les maires et mairesses sont inquiets des annonces faites quant aux intentions du gouvernement provincial d'abolir les CLD et les CRÉ du Québec;

ATTENDU QUE les maires et mairesses reconnaissent l'importance et l'impact positif des CLD dans le cadre du développement économique de leur région;

ATTENDU QUE le développement économique des régions repose sur des structures, tels les CLD, qui a fait ses preuves depuis les 15 dernières années, lesquels disposent de professionnels qualifiés connaissant bien les réalités du milieu et dévoués au développement économique régional;

ATTENDU QUE le maintien des CLD est primordial pour les communautés rurales ainsi que pour les communautés démontrant un fort taux de dévitalisation, lesquelles peuvent compter sur un acteur efficace et dynamique voué à favoriser leur développement économique;

ATTENDU QUE le dynamisme et la diversité des régions sont assurés par des structures, tels les CLD, qui accompagnent et favorisent le développement économique du territoire;

ATTENDU QUE les maires et mairesses des MRC du Québec ont été informés par le biais des médias des intentions du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, appuie la MRC d'Antoine-Labelle et dénonce les récentes annonces de coupures du gouvernement provincial, notamment quant à l'abolition des CLD, lesquelles ont été prises sans consultation des régions concernées et donc, sans se soucier des impacts possibles de cette décision sur le développement économique des régions.

ADOPTÉ.

339-11-2014

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que la présente séance soit levée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Étienne St-Louis, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Étienne St-Louis
Maire suppléant